



Conseil d'Administration du 24 février 2026

Procès-verbal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles,

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février 2026 à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de la MÉNITTRÉ se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie de la Ménittré, sur convocation en date du 17/02/2026, qui leur a été adressée par le Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : 12

Mmes et MM. Tony GUÉRY, Isabelle PLANTÉ, Clarisse NOURRY, Isabelle NICOLAS, Danielle COICAULT, Catherine DAZZI-RIVIÈRE, Roger DELSOL, Dominique RIVAUX, Bernadette ROEGIERS, Micheline THULEAU, Nadine VÉRITÉ
Jocelyne VIET

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : 1

Mr David LEGRAND

POUVOIR : -

PRÉSIDENT DE SÉANCE

Mr Tony GUÉRY

VOTANTS : 12 (11 pour le vote du compte administratif)

SECRÉTAIRE

Mr Roger DELSOL

ORDRE DU JOUR

1. **Nomination du secrétaire de séance,**
2. **Approbation du compte-rendu de la séance précédente (23 septembre 2025),**
3. **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025,**
4. **Vote du budget 2026,**
5. **Mutuelle communale,**
6. **Aide facultative,**
7. **Questions diverses.**

1) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément au règlement intérieur du CCAS, le Conseil d'Administration du CCAS nomme Monsieur Roger DELSOL pour remplir les fonctions de secrétaire.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (16 DÉCEMBRE 2025)

Le Conseil d'Administration est invité à adopter le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

Sans observation particulière,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité (12 voix) le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

4.1) COMPTE DE GESTION 2025

Rapporteur : Mme Isabelle Planté

Compte de gestion 2025 Budget CCAS La Méniltré	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES			
Prévisions	5 364,00	0,00	5 364,00
Mandats émis	4 975,19	0,00	4 975,19
Annulation de mandats			0,00
Dépenses nettes	4 975,19	0,00	4 975,19
RECETTES			
Prévisions	5 364,00	0,00	5 364,00
Titres émis	4 224,00		4 224,00
Réduction de titres			0,00
Recettes nettes	4 224,00	0,00	4 224,00
RESULTAT			
Excédent			
Déficit	-751,19		
Report N-1	1 413,23		1 413,23
Part affecté à l'investissement			
Transfert/Intégration résultats			
Résultat de clôture	662,04	0,00	662,04

DÉLIBÉRATION PROPOSÉE :

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 voix)

Après s'être fait présenter le budget primitif du CCAS de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- ⇒ Déclare que le compte de gestion du budget du CCAS pour l'exercice 2025, dressé par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune autre observation ni réserve de sa part ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Président, ou à défaut Isabelle PLANTE vice-présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

4.2) COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Rapporteur : Mme Isabelle Planté

DÉLIBÉRATION PROPOSÉE

Considérant que Monsieur Tony GUÉRY, Président du CCAS de La Ménitry, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Isabelle PLANTÉ, vice-présidente, pour le vote du compte administratif 2025 ;

Le Conseil d'administration du CCAS, réuni sous la présidence de Madame Isabelle PLANTE, vice-présidente,

Après avoir délibéré à l'unanimité (11 voix) sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Tony GUÉRY, président du CCAS ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Vu le compte de gestion 2024 dressé par le receveur municipal ;

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2025, lequel peut se résumer tel que présenté ci-dessous ;

Budget CCAS - CA 2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 413,23			0,00	1 413,23
Opérations de l'exercice	4 975,19	4 224,00			4 975,19	4 224,00
TOTAUX	4 975,19	5 637,23	0,00	0,00	4 975,19	5 637,23
Résultats de clôture		662,04			0,00	662,04
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES		662,04	0,00	0,00	0,00	662,04
RESULTATS DEFINITIFS		662,04	0,00			662,04

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Autorise Isabelle PLANTE, vice-présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

4.3) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Rapporteur : Mme Isabelle Planté

DÉLIBÉRATION PROPOSÉE

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 voix) :

Après avoir pris connaissance de la comptabilité de l'exercice 2025,

Constatant les résultats suivants du budget principal communal :

1- Section de fonctionnement

Déficit de l'exercice 2025	- 751,19 €
Excédent de l'exercice antérieur	1 413,23 €

Excédent cumulé de fonctionnement	662,04 €
--	-----------------

- ⇒ Approuve les résultats tels que présentés ci-dessus ;
- ⇒ Affecte l'excédent de fonctionnement de **662,04 euros** en report sur la section de fonctionnement 2026 (chapitre 002).
- ⇒ Autorise Monsieur le Président, ou à défaut Isabelle PLANTE vice-présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

5) BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Mme Isabelle Planté

DÉLIBÉRATION PROPOSÉE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants et L 2312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget ;

Vu l'instruction M57 applicable aux communes et CCAS ;

Vu la délibération du CCAS du 12/12/2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée à compter du 01/01/2024 ;

Vu les délibérations du 24/02/2026 approuvant le compte administratif 2025 et l'affectation des résultats ;

Considérant que l'instruction M57 donne la faculté au CCAS de déléguer au Président du CCAS la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant le rapport de Mme Isabelle PLANTE, vice-présidente du CCAS ;

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 voix) :

- ⇒ Décide de voter le budget de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2026 par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, ainsi qu'il suit ;

Budget Commune - BP 2026	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés					0,00	
Affectation du résultat		662,04				662,04
Sous-total	0,00	662,04	0,00	0,00	0,00	662,04
Restes à réaliser N-1					0,00	0,00
Opérations réelles	5 563,00	4 900,96			5 563,00	4 900,96
Sous-total	5 563,00	4 900,96	0,00	0,00	5 563,00	4 900,96
Cessions d'immobilisations						0,00
Opérations d'ordre entre sections					0,00	0,00
Virement entre sections					0,00	0,00
Sous-total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	5 563,00	5 563,00	0,00	0,00	5 563,00	5 563,00

- ⇒ Au titre de la fongibilité des crédits, autorise M. le Président du CCAS, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) du budget du CCAS ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Président, ou à défaut Isabelle PLANTE vice-présidente, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

6) AIDE FACULTATIVE

Aide au paiement d'une facture d'ordures ménagères et une facture d'assainissement : montant sollicité : 133,32 €

DÉLIBÉRATION PROPOSÉE

Vu le règlement des Aides FacultatIVES arrêté par délibération du CCAS du 01/03/2022,

VU la demande d'aide sociale facultative d'une valeur de 133,32 €, de [REDACTÉ], domiciliée [REDACTÉ], au titre d'une dette liée à sa facture d'ordures ménagères et sa facture d'assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA MÉNITRÉ, à l'unanimité (12 voix pour),

DECIDE de lui octroyer une aide de **133,32 €** pour l'aider à payer cette dette.

DIT que cette aide sera versée directement à La Communauté de Communes Baugeois Vallée et au Centre des Finances Publiques de Baugé.

AUTORISE le Président, Monsieur Tony GUÉRY, ou à défaut la Vice-Présidente, Madame Isabelle PLANTÉ, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

7) QUESTIONNAIRE MUTUELLE COMMUNALE

Les membres du Conseil sont repartis le 16 décembre 2025 avec 4 modèles de questionnaires sur une future mutuelle communale, destinés aux habitants de la commune de La Ménittré.

Madame Catherine DAZZI-RIVIÈRE évoque 2 types de mutuelles communales possibles.

Il est convenu de se rapprocher de monsieur Guineberteau, assureur, pour en savoir plus et d'étudier toutes les autres possibilités avant de proposer un questionnaire aux habitants. De ce fait, c'est le prochain CA du CCAS qui sera créé à la suite des élections municipales 2026 qui statuera sur ce dossier

8) QUESTIONS DIVERSES

8.1) ATELIERS CUISINE PROPOSES PAR L'ASSOCIATION VALORISE ET SOUTENUS PAR LA CCBV

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'alimentation durable (PAT¹ / PCAET²), la CCBV souhaite reconduire les ateliers cuisine à destination des bénéficiaires des banques alimentaires, en partenariat avec l'association ValOrise (déjà intervenue à Baugé-en-Anjou et La Ménittré).

L'action est entièrement financée par la CCBV et plusieurs ateliers peuvent être organisés par commune en 2026. Trois dates d'ateliers seront proposées en 2026 à l'association ValOrise, de préférence pendant les vacances scolaires afin que les enfants des bénéficiaires puissent être présents.

1. Projet Alimentaire Territorial
2. Plan Climat Air Énergie Territorial

8.2) BESOIN DE BENEVOLES POUR DISTRIBUER LE COURRIER « REPAS DES AINES » PREVU LE 19 AVRIL 2026

Des membres du CCAS proposent de se joindre à la distribution :

Clarisse NOURRY, Danielle COICAULT, Catherine DAZZI-RIVIÈRE, Dominique RIVAUX, Bernadette ROEGERS, Micheline THULEAU, Nadine VÉRITÉ et Jocelyne VIET.

La séance est levée à 15h30

Vu l'avis favorable du secrétaire de séance,
Roger DELSOL



La Président du CCAS
Tony GUÉRY

